UCLouvain

bpols1112 2024

Institutions politiques de la Belgique

| 5.00 crédits | 30.0 h | Q2 | |
|--------------|--------|----|--|
|--------------|--------|----|--|

| Enseignants | Vanderborght Yannick ; |
|---|--|
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Bruxelles Saint-Louis |
| Acquis d'apprentissage | A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : Ce cours vise à familiariser les étudiant-e-s avec la structure institutionnelle belge, abordée depuis la perspective des sciences politiques. Au terme de l'année académique, les étudiant-e-s devront faire preuve d'une bonne connaissance factuelle des rôles des nombreuses institutions politiques de la Belgique, au niveau fédéral, régional, communautaire, et local. Ils/elles devront être capables d'en distinguer les aspects formels (tels qu'établis, par exemple, par les dispositions constitutionnelles) des aspects informels (fonctionnement concret des cabinets, rôle des partis politiques, etc.). Ils/elles seront amené-e-s à en étudier les principaux fondements historiques. En outre, ils/elles seront invité-e-s à adopter une perspective critique quant à ces institutions, tout en se montrant capables d'établir des rapports entre la matière du cours et l'actualité politique. |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | L'examen est écrit, à livre fermé. L'évaluation prend la forme d'un examen écrit comportant des questions fermées (en ce compris, éventuellement, des questions à choix multiples) et des questions plus réflexives. Le cas échéant, l'examen comprend également des questions sur la conférence-débat et les lectures obligatoires. |
| Méthodes d'enseignement | Le cours magistral est accompagné d'une présentation powerpoint dont les diapositives sont rendues disponibles. Des exemples d'actualité sont régulièrement discutés. Les étudiant-e-s ont la possibilité d'intervenir et de poser leurs questions durant le cours. Un syllabus comprenant des résumés des principaux points vus au cours est fourni en début de quadrimestre. Les étudiant-e-s doivent assimiler une bonne partie de la section historique du cours de façon autonome, au départ du syllabus. La partie historique du syllabus est donc exhaustive, ce qui n'est pas le cas des autres sections. Une lecture obligatoire (un ou plusieurs articles, ou un bref ouvrage) peut éventuellement être imposée. Le cas échéant, cette lecture fait partie de la matière d'examen. Par ailleurs, afin de familiariser les étudiant-e-s avec le fonctionnement concret des institutions politiques belges, une conférence-débat rassemblant acteurs politiques ou observateurs de la vie politique peut éventuellement être organisée au cours du quadrimestre. L'assistance à cette conférence est alors obligatoire. Le cas échéant, cette conférence fait également partie de la matière d'examen. Les éventuelles lectures obligatoires peuvent porter sur une thématique liée à cette conférence. |
| Contenu | Bien que les institutions soient abordées depuis la perspective des sciences politiques, au moins trois autres disciplines, au fondement de ces sciences, seront également mobilisées. L'histoire, d'abord, indispensable à la compréhension des formes prises par les institutions contemporaines. La perspective sociologique, ensuite, dès lors qu'il sera abondamment question de la façon dont les institutions contribuent à déterminer le comportement des acteurs. Le droit, enfin, considéré comme élément moteur de la stabilisation des institutions dans le temps. Une très brève partie introductive sera consacrée à une réflexion théorique sur la notion d'institution politique. On s'intéressera ensuite aux moments-clés de l'histoire politique de la Belgique, dont une partie devra être assimilée de façon autonome par les étudiant-e-s. L'essentiel du cours sera focalisé sur la description et l'analyse du fonctionnement des principales institutions politiques fédérales, régionales et communautaires: - Pouvoir législatif fédéral (Roi, Chambre, Sénat ; incluant les règles d'élection et de désignation) ; - Pouvoir exécutif fédéral (Gouvernement ; incluant le rôle des cabinets et de l'administration) ; - Institutions régionales et communautaires ; - Spécificités des institutions bruxelloises ; - Institutions locales (communes et provinces). Le cours sera alimenté par des exemples tirés de l'actualité politique. |
| Faculté ou entité en charge: | ESPB |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | | | |
|--|---------|---------|-----------|------------------------|--|--|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage | | |
| Bachelier en philosophie | FILB1BA | 5 | | ٩ | | |
| Bachelier en information et communication | COMB1BA | 5 | | ٩ | | |
| Bachelier en information et communication (français-anglais) | COAB1BA | 5 | | ٩ | | |
| Bachelier en information et communication (français-néerlandais-anglais) | COTB1BA | 5 | | ٩ | | |
| Bachelier en sociologie et anthropologie | SOCB1BA | 5 | | ٩ | | |
| Bachelier en sociologie et anthropologie (français-anglais) | SOAB1BA | 5 | | ٩ | | |
| Bachelier en sociologie et anthropologie (français- néerlandais-anglais) | SOTB1BA | 5 | | ٩ | | |
| Bachelier en sciences politiques, orientation générale | SPOB1BA | 5 | | ٩ | | |
| Bachelier en sciences politiques, orientation générale (français- anglais) | SPAB1BA | 5 | | ٩ | | |
| Bachelier en sciences politiques, orientation générale (français- néerlandais-anglais) | SPTB1BA | 5 | | ٩ | | |